

MAITRE D'OUVRAGE

CPAM
2 rue des Alliés
38045 Grenoble

Réhabilitation légère des locaux
AVENUE DU PARC - 38317 BOURGOIN-JALLIEU

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES
QUANTITATIF

LOT 06

CARRELAGE – FAÏENCE

Economiste

IDE DE PROJET

3 Rue Maryse Bastié
38 590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Tél : 04.76.55.55.05

Bureau d'études Fluides

BET ECI

125 rue du Placyre
38500 VOIRON

Tél : 04.76.65.57.75

Date	Indice	Modifications
28 Juin 2026	A	Document d'origine

CPAM	CPAM de Bourgoin-Jaillieu	Date Juin 2026	Ind. DCE	Page 2
	Cahier des Clauses Techniques Particulières			

SOMMAIRE

06 CARRELAGE – FAÏENCE 3

1 GÉNÉRALITÉS3

1.1 Dispositions générales 3

1.2 Consistance des travaux 3

1.3 Limites de prestations 3

1.4 Étanchéité à l'air 4

1.5 Réglementation acoustique..... 4

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX5

2.1 Revêtements muraux 5

2.1.1 Faïence murale 30 x 30 5

CPAM	CPAM de Bourgoin-Jaillieu	Date Juin 2026	Ind. DCE	Page 3
	Cahier des Clauses Techniques Particulières			

06 CARRELAGE – FAÏENCE

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Dispositions générales

L'Entreprise titulaire du présent lot devra se conformer aux stipulations du **lot 00 - Généralités applicables à tous les lots, ainsi que de l'ensemble des documents joint à la consultation** qui font partie intégrante de son marché et de ses obligations.

1.2 Consistance des travaux

L'Entrepreneur titulaire du présent lot a la charge de réaliser l'ensemble des travaux décrits dans le présent CCTP. Il aura notamment à sa charge la réalisation des travaux suivants (liste non exhaustive) :

- L'établissement des plans de repérage,
- La réalisation de chapes,
- La fourniture et la mise en œuvre de revêtement de sols carrelage en grès cérame,
- La fourniture et la mise en œuvre de systèmes d'étanchéité sous carrelage,
- La fourniture et la mise en œuvre de plinthes de tout type en grès cérame assorties aux revêtements de sol,
- La fourniture et la mise en œuvre de revêtements muraux en faïences,
- La fourniture et la mise en œuvre de systèmes d'étanchéité sous faïences,
- La fourniture et la mise en œuvre de tapis de sol, couvre-joints de dilatation, etc..., lorsque ceux-ci se situent dans des locaux recevant un revêtement de sols ou murs durs,
- L'exécution des percements, des saignées, encastrement et de leur calfeutrement,
- La protection des ouvrages exécutés,
- Le nettoyage et l'enlèvement journalier des gravois au fur et à mesure de l'avancement des travaux,
- Les dispositifs permettant de satisfaire aux exigences réglementaires concernant l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé du personnel,
- L'Entrepreneur doit également tous les moyens nécessaires à l'approvisionnement de ses matériaux, à la réalisation de ses ouvrages, et notamment : les échafaudages, les appareils et matériels de levage, les transports d'amenée à pied d'œuvre des matériaux, leur manipulation, etc..., ainsi que la production, le transport et l'amenée à pied d'œuvre.

Ces prestations concernent l'ensemble du projet.

1.3 Limites de prestations

Dans ce lot sont incluses les prestations suivantes :

Travaux compris

- Le nettoyage et la protection des revêtements jusqu'à la réception des travaux,
- Fourniture et pose sur le support de l'isolation acoustique et/ou de l'isolation thermique intermédiaire (lorsque nécessaire),
- Préparation du support avant pose : nettoyage, grattage, balayage et dépoussiérage. Toutes tâches de peinture, mastic, anciennes colles ou plâtre pouvant subsister devront disparaître,
- Après achèvement du travail, nettoyage de toutes les traces de colle pouvant exister, enlèvement de tous ses déchets et protection des revêtements par lit de sciure ou tout autre système jusqu'à la réception des travaux, y compris balayage et évacuation.

CPAM	CPAM de Bourgoin-Jaillieu	Date Jun 2026	Ind. DCE	Page 4
	Cahier des Clauses Techniques Particulières			

Études Préalables

Établissement et diffusion des notes techniques et des plans indiquant notamment :

- Le calepinage des revêtements en fonction des indications données par l'Architecte,
- Les dispositions retenues pour réaliser les joints souples et la nature des produits destinés au calfeutrement des joints,
- Les fiches techniques des matériaux utilisés précisant leur provenance, leur nature, leur géométrie et leurs caractéristiques physiques et mécaniques,
- Les procès-verbaux d'essais au feu et acoustiques,
- Les détails d'exécution des ouvrages en parties courantes et aux points singuliers.

1.4 Étanchéité à l'air

Le présent projet sera conforme au niveau visé et indiqué dans l'étude thermique jointe au présent dossier de consultation. Les perméabilités à l'air des bâtiments devront être inférieure ou égale à celles indiquées dans l'étude thermique.

Il est par conséquent demandé à chaque entreprise de prendre conscience des enjeux et des prescriptions techniques spécifiques pour la construction de tels bâtiments.

Il est à noter que des tests d'étanchéité à l'air seront réalisés en phase chantier et en fin de chantier, sur chaque bâtiment hors d'eau/hors d'air, par un professionnel externe (reconnu compétent par le ministre chargé de la Construction de l'Habitation) missionné le Maître d'Ouvrage, afin de mesurer la perméabilité à l'air de chaque bâtiment. Dans ces conditions, si les objectifs ne sont pas atteints, l'ensemble des éléments mis en défaut par les tests d'étanchéité qui n'auraient pas été posés selon les règles de l'art et/ou qui laisseraient apparaître des infiltrations à l'air seront à reposer à la charge de l'entreprise titulaire du lot. **Les entreprises défailtantes auront à prendre en charge les tests à ré-effectuer pour contrôle de la perméabilité après leurs reprises, et ce, jusqu'à obtention des objectifs à atteindre.**

Chaque entreprise devra prévoir l'ensemble des calfeutrements, bouchements, joints, ..., prescrits ou non dans le cadre du présent cahier des charges autour de ses ouvrages afin d'assurer une parfaite étanchéité à l'air de ceux-ci.

1.5 Réglementation acoustique

Le présent projet sera conforme à la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne la NFS 31-080 de niveau performant.

Il est par conséquent demandé à chaque entreprise de prendre conscience des enjeux et des prescriptions techniques spécifiques pour la construction d'un tel bâtiment.

Des tests acoustiques pourront être réalisés en fin de chantier de façon arbitraire, afin de s'assurer du respect de la réglementation acoustique applicable.

L'ensemble des entreprises concernées par les ouvrages entrant dans la composition des parois et ouvrages acoustiques identifiées dans la réglementation devra mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires au respect des valeurs indiquées dans la réglementation.

Dans ces conditions, si les objectifs ne sont pas atteints, les éléments mis en défaut par le contrôle (passages de gaines, câbles, tuyauteries, éléments de fixations et de structure, pose des menuiseries, etc...) qui n'auraient pas été posés selon les règles de l'art et/ou qui laisseraient apparaître des défauts d'isolation acoustique seront à corriger à la charge de l'entreprise titulaire du lot.

Les entreprises défailtantes auront à prendre en charge les tests à ré-effectuer après leurs reprises, et ce, jusqu'à obtention des objectifs à atteindre.

Chaque entreprise devra prévoir l'ensemble des sujétions acoustiques prescrites ou non dans le cadre du présent cahier des charges autour de ses ouvrages afin d'assurer une parfaite acoustique de ceux-ci.

Par ailleurs, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de réaliser des tests en phase chantier afin de vérifier certains points singuliers. En cas de constatation de problème, les entreprises concernées devront reprendre leurs travaux.

CPAM	CPAM de Bourgoin-Jaillieu	Date Juin 2026	Ind. DCE	Page 5
	Cahier des Clauses Techniques Particulières			

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 Revêtements muraux

2.1.1 Faïence murale 30 x 30

Fourniture et pose collée de revêtement mural en faïence **sur faïence existante** comprenant :

- L'implantation et le traçage des zones de carrelage,
- **La préparation des supports existants par dégraissage, dépoussiérage, le griffage de la faïence existante permettant un parfait collage de la nouvelle par-dessus. Compris toutes sujétions de préparation**
- **La fourniture et la mise en œuvre d'un primaire d'accrochage approprié**
- La fourniture des carreaux,
- La pose suivant indications et calepinage de l'Architecte,
- Le collage des carreaux sur les différents supports,
 - La colle utilisée sera étanche et devra bénéficier d'un Avis Technique en cours de validité, elle sera adaptée à chaque type de support, la mise en œuvre se fera suivant les prescriptions de l'Avis Technique et du fabricant,
 - Largeur des joints et arrêt à la demande,
- Profils d'angles saillants et d'arrêt en partie haute par profilés inox quart de rond encastrés avant pose du revêtement mural,
- **Profilés d'arrêt inox au droit de tous les arrêts de faïence verticaux et horizontaux,**
- Toutes sujétions de découpes ajustées au droit des bouches de VMC, des robinetteries et des boîtes d'encastrement électriques,
- Toutes sujétions de profils de finition pour la gestion des joints de dilatations,
- Compris toutes sujétions de réservations et de baguettes périphériques en inox au droit des miroirs,
- Joints époxy dressés et moulins au ciment blanc ou teintés à la demande,
- Tous les joints dans les angles rentrants seront traités au mastic étanche acrylique,
- Compris alignement des joints de faïence avec ceux des plinthes et des carrelages,
- Joints souples au droit des changements de supports,
- Nettoyage soigné après pose, y compris raccords après le passage des autres corps d'état et toutes sujétions complémentaires et nécessaires.

Caractéristiques de la faïence :

- Format : 30 x 30 cm,
- Marque : Novoceram ou équivalent,
- Gamme : Au choix du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte dans la gamme du fabricant,
- Finition : Au choix du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte dans la gamme du fabricant,
- Coloris : Au choix de l'Architecte et du Maître d'Ouvrage dans la gamme du fabricant,

Des échantillons seront remis au Maître d'Ouvrage pour approbation avant toute mise en œuvre.

Nota : l'entreprise du présent lot devra prévoir dans son prix le ponçage des toutes les traces de colle sur les murs béton brut et devra prévoir les joints acryliques en plafonds, liaison avec les huisseries, au pourtour des faïences.

Mode de métré : Au m².

Localisation :

Sous-sol :

Mur des lavabos des sanitaires

Au droit des wc

Au droit de la douche